

# **ADHEREZ AU PRELEVEMENT dés votre prochaine facture.**

**L'adhésion au prélèvement vous offre une tranquillité d'esprit (vous n'avez plus de courrier à envoyer) et l'assurance de payer dans les délais.**

**Vos factures vous sont toujours adressées et vous connaissez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement.**

**Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.**

**Si vous changez de compte ou d'agence bancaire, vous transmettez simplement un nouveau relevé d'identité bancaire à votre collectivité.**

**Pour adhérer au prélèvement dés votre prochaine facture, il suffit de compléter le formulaire au dos, le dater et signer et le retourner à la collectivité accompagné d'un relevé d'identité bancaire.**

